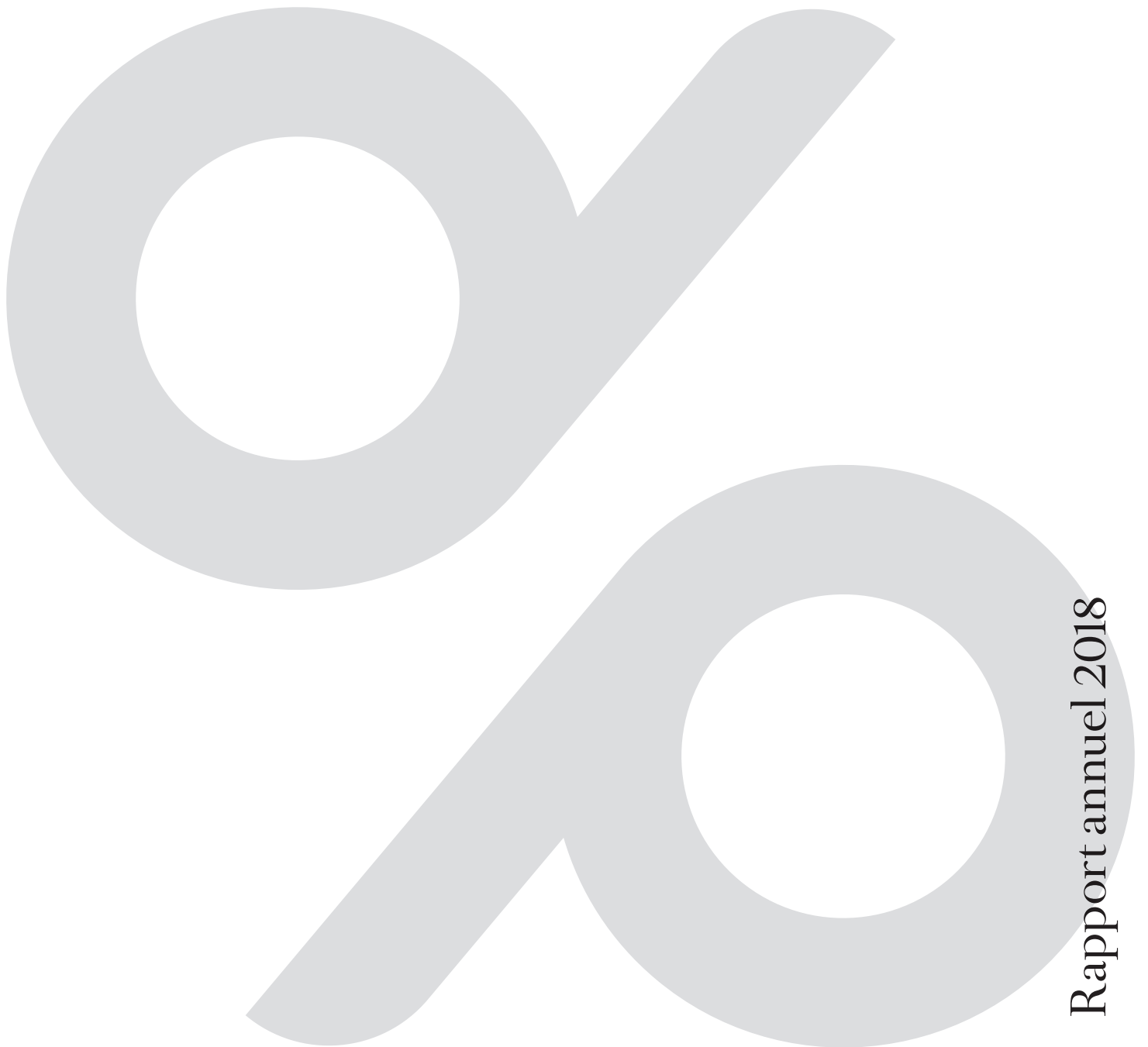

Rapport de gestion



Rapport annuel 2018

Les comptes consolidés sont établis conformément aux normes IFRS. Les normes IFRS 9 et IFRS 15 ont été appliquées pour la première fois au cours de l'exercice écoulé.

1 Commentaires généraux

En 2018, les résultats financiers de Degroof Petercam ont évolué dans des conditions économiques moins favorables et des marchés boursiers plus volatils, le quatrième trimestre se clôturant par une forte baisse des marchés. Après avoir montré des premiers signes de redressement, la pente de la courbe des taux s'est à nouveau repliée en fin d'année, confirmant la tendance négative persistante des taux d'intérêt à court terme.

Les résultats de l'exercice écoulé reflètent les performances des métiers générateurs de commissions, principalement la gestion institutionnelle, la banque privée, la banque d'affaires, ainsi que les activités d'administration de fonds.

En 2018, Degroof Petercam a modifié la présentation des actifs des clients (sous gestion, sous administration, et en dépôt) pour mieux refléter l'ensemble des activités du groupe, à savoir :

- les services de gestion et de crédit ;
- les services administratifs, y compris la comptabilité des fonds, la domiciliation de fonds, l'enregistrement et la création de nouveaux fonds, les services d'agent de transfert, etc. ;
- les services de garde, y compris l'enregistrement, le dépôt et la garde par le biais de comptes de titres et de trésorerie.

Le groupe a ainsi procédé au retraitement des données 2017, qui diffèrent légèrement des chiffres officiellement communiqués en 2018.

Le total des actifs de la clientèle (toutes activités confondues) représente EUR 63,2 milliards contre EUR 67,9 milliards un an plus tôt.

Au 31 décembre 2018, les actifs sous gestion s'élevaient à EUR 50,5 milliards contre EUR 53,4 milliards, fin 2017. Alors que les marchés boursiers ont fortement baissé en 2018 (Eurostoxx50: -12 %, BEL 20: -16 %), le stock des capitaux en gestion n'a enregistré qu'un recul limité de 5,3 % par rapport à fin 2017. La distribution de nos fonds ainsi que les mandats institutionnels ont, pour leur part, contribué à l'apport de nouveaux actifs nets en 2018, mais l'évolution globale des actifs sous gestion de la clientèle privée en Belgique a de nouveau souffert des mesures fiscales mises en œuvre fin 2017.

Les actifs gérés de la clientèle privée s'élevaient à EUR 34,2 milliards au 31 décembre 2018 contre EUR 36,6 milliards un an plus tôt.

La gestion d'actifs institutionnels a également enregistré un recul des actifs bruts gérés de EUR 45,6 milliards à EUR 44,7 milliards, fin 2018 (y compris les investissements des clients privés dans les fonds gérés par le groupe). Par ailleurs, le réseau commercial a poursuivi son expansion au niveau international.

Le métier Asset Services comptabilisait, au 31 décembre 2018, EUR 34,9 milliards d'actifs sous administration et/ou dépôt, dont EUR 7,2 milliards pour des fonds mutuels destinés à des clients tiers.

L'encours de crédits utilisés par la clientèle s'établissait, au 31 décembre 2018, à EUR 2,1 milliards pour un bilan de EUR 8,2 milliards et des dépôts en espèces de EUR 6,8 milliards.

En ce qui concerne les performances des métiers Investment Banking en 2018, le Corporate Finance, dont les principales activités sont exercées par les filiales belge et française, a de nouveau connu une belle progression de son chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 16,7 % pour atteindre EUR 37 millions à la clôture de l'exercice. Quant aux revenus relatifs aux activités de Sell Side de la salle des marchés, ceux-ci sont dans l'ensemble restés stables par rapport à 2017.

2 Commentaires sur les comptes

Le bénéfice net consolidé (part du groupe) s'élève à EUR 56 763 853 par rapport à EUR 86 459 998 pour l'exercice précédent. Ce recul prononcé s'explique d'une part, par une baisse significative des résultats de la marge d'intérêt dans un contexte de taux très bas, partiellement compensée par un niveau global de commissions plus élevé, et d'autre part, par une hausse conséquente des autres charges d'exploitation.

Le résultat global consolidé (part du groupe) s'établit en ajoutant au bénéfice net consolidé les gains et pertes latents directement comptabilisés en fonds propres (réserves de réévaluation) pour représenter EUR 51 448 785 au 31 décembre 2018 contre EUR 88 228 590, un an plus tôt.

La marge nette d'intérêts, toutes activités confondues, se situe significativement en retrait par rapport aux résultats affichés l'exercice précédent. L'année 2018 reste fortement marquée par la persistance des taux courts négatifs, ainsi que par la volatilité des spreads de crédit. Les revenus des crédits sont en hausse suite à la croissance des encours, dont les marges sont restées stables.

En ce qui concerne les résultats relatifs aux activités de 'Marchés Financiers', le desk change réalise une progression remarquable en 2018, avec un volume de commissions largement supérieur de l'entité bancaire luxembourgeoise, combinée à une amélioration significative des résultats des activités similaires de la maison-mère. Par ailleurs, l'activité de commercialisation des stock option plans a poursuivi son développement en 2018, comme c'est également le cas pour les activités et résultats liés au Private Equity. Les résultats des autres desk sont en recul, plus particulièrement au niveau de la commercialisation des produits structurés, mais également au niveau du trading obligataire.

Le revenu net des commissions, tous métiers confondus, a continué à croître par rapport à l'exercice précédent.

Alors que le stock des capitaux en gestion a globalement reculé de 5,3 % par rapport à fin 2017, le revenu net des commissions de gestion a cependant enregistré une belle progression par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance des résultats a été soutenue par la rentabilité accrue de la gestion privée individuelle (dont la tarification a été revue en 2018), l'impact positif de l'effet de marché en moyenne annuelle, ainsi que par les apports nets de capitaux des investisseurs institutionnels et de l'activité de distribution des fonds, partiellement compensés par des retraits de la clientèle privée.

Pour la deuxième année consécutive, le chiffre d'affaires des activités Corporate Finance a connu un développement significatif en France, mais également en Belgique, appuyé par un nombre important de transactions M&A dans les derniers mois de l'année.

Les droits de garde déposants (inclus en partie dans la nouvelle tarification du Private Banking en 2018), ainsi que les commissions sur les activités cash, dérivés et prêts de titres sont en recul par rapport à l'exercice précédent.

Le recul des autres résultats opérationnels nets de l'exercice écoulé par rapport à l'année précédente, s'explique essentiellement par la reconnaissance exceptionnelle en 2017 des impacts positifs de la modification des conditions contractuelles des avantages postérieurs à l'emploi (dans le cadre de l'harmonisation HR).

Les résultats comptables de réévaluation et réalisation des actifs financiers du portefeuille-titres long terme, se sont dégradés en 2018, principalement suite à la baisse de la valeur d'estimation d'instruments financiers (évalués au travers du compte de résultats) détenus dans le cadre de ce portefeuille propre.

Les frais de personnel sont globalement restés stables par rapport à l'exercice précédent. Cette situation résulte des effets combinés de l'augmentation de la masse salariale suite aux indexations ainsi qu'à la progression du nombre de collaborateurs (croissance nette groupe de 43 unités par rapport à fin 2017), et de la diminution des provisions de rémunérations variables.

Les autres frais généraux affichent une forte progression en 2018 : ceci concerne aussi bien les dépenses opérationnelles courantes que les coûts d'intégration et de transformation.

Les amortissements de l'exercice sur immobilisations corporelles et incorporelles sont constants. Les dépréciations ou reprises nettes de dépréciation sur actifs sont nettement plus positives en 2018 à la fois en termes de crédits individuels et de provisions collectives, mais également au niveau des faibles dépréciations nettes de l'année relatives aux fonds de commerce en gestion privée et autres goodwill sur participations et autres entreprises associées.

Les estimations d'impôts en date de clôture sont globalement à la hausse par rapport à l'exercice précédent. La diminution des impôts directs de certaines filiales (principalement Banque Degroof Petercam Luxembourg) est intégralement compensée par l'augmentation des impôts des principales entités belges (en majeure partie suite à l'absence de déductibilité des primes bénéficiaires octroyées par celles-ci à leurs collaborateurs). Par ailleurs, le stock de pertes fiscales cumulées des entités françaises du Groupe s'est sensiblement réduit au cours de l'exercice clôturé suite aux excellents résultats de Degroof Petercam Finance ; au contraire, celui de Banque Degroof Petercam Spain s'est accru sensiblement en 2018.

Le repli des autres composantes du résultat global s'explique essentiellement par la variation négative des réserves de réévaluation du portefeuille obligataire 'Held to Collect & Sale' (en abrégé HTCS), modérément compensée par l'impact positif des conversions de change (pour les filiales dont le bilan et les résultats sont exprimés en devises locales), ainsi que par l'évolution favorable, mais limitée, des effets des réévaluations des hypothèses financières et autres sur les plans de pension.

2.1 Affectation du résultat social

Au 31 décembre 2018, le résultat social de Banque Degroof Petercam SA atteint un niveau de bénéfice net de EUR 75 733 289. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de EUR 199 136 509, la base du bénéfice à affecter s'élève à EUR 274 869 798.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

	(en EUR)
Bénéfice de l'exercice	75 733 289
+ Report à nouveau	199 136 509
= Bénéfice à affecter	274 869 798
- Affectation aux autres réserves	0
- Tantièmes	918 354
- Dividendes	48 789 941
- Primes bénéficiaires	5 887 756
= Bénéfice à reporter	219 273 747

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de distribuer un dividende brut de EUR 4,50 par action.

2.2 Fonds propres consolidés

Les fonds propres consolidés, en ce compris les intérêts de tiers, s'élèvent à la fin de l'exercice à EUR 925,8 millions, ce qui représente une baisse de EUR 14 millions par rapport à l'exercice précédent.

La baisse des fonds propres consolidés se justifie par les effets combinés :

- dans le cadre de la première application de la norme IFRS9 dans le bilan d'ouverture de l'exercice (pour un impact net de – EUR 2,1 millions) :
 - des retraitements des réserves de réévaluation (-EUR 11,9 millions) ;
 - des reclassements en fonds propres First Time Application (en abrégé FTA) des impacts initiaux (EUR 9,8 millions) ;
- dans le cadre des mouvements de l'exercice (pour un impact net de -EUR 11,9 millions) :
 - de la distribution (hors groupe) relative à l'exercice précédent (-EUR 63,1 millions) ;
 - du résultat (tiers compris) de l'exercice (EUR 56,8 millions) ;
 - de la réévaluation de l'exercice des actifs financiers à la juste valeur (-EUR 7,2 millions) ;
 - des mouvements d'achats/ventes d'actions propres (-EUR 0,2 million) ;
 - de la réévaluation IAS 19 des conditions des avantages postérieurs à l'emploi (EUR 0,3 million), et
 - de l'évolution des écarts de conversion (EUR 1,5 million).

Les fonds propres réglementaires s'élèvent à EUR 509,7 millions et excèdent largement les exigences fixées par les normes prudentielles. Les ratios de solvabilité Tier 1 (fonds propres de base) et Tier 2 (fonds propres au sens large) représentent 16,8 % au 31 décembre 2018.

Le ratio du Return on Equity (en abrégé ROE) s'élève à 6,5 % au 31 décembre 2018. Celui-ci représente la valeur relative du résultat net consolidé de l'exercice par rapport aux fonds propres moyens consolidés.

2.3 Dépôts à découvert

Au terme de l'exercice 2018, les dépôts à découvert consolidés atteignent EUR 75,3 milliards, en recul de 6,8 % par rapport à fin 2017.

3 Évolution du capital

Au 31 décembre 2018, le capital social est fixé à EUR 34 211 634. Il est représenté par 10 842 209 actions sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont intégralement souscrites et entièrement libérées. Le pair comptable moyen par action correspond à EUR 3,1554.

4 Détention d'actions propres dans le groupe (art. 624 du Code des Sociétés)

Banque Degroof Petercam SA ne détient pas d'actions propres.

Au 31 décembre 2018, les sous-filiales de Banque Degroof Petercam SA, Orban Finance SA, Industrie Invest SA, et Industrie Invest 2 SA détiennent ensemble 325 631 actions Banque Degroof Petercam SA, ce qui représente 3 % du capital social.

La valeur comptable consolidée de l'ensemble des actions propres détenues par les sous-filiales s'élève à EUR 44 631 483 au 31 décembre 2018. Les actions propres détenues dans le groupe ont pour objectif de servir de support aux plans d'intéressement du personnel.

Dans le courant de l'exercice écoulé, le total des titres détenus en autocontrôle a diminué de 2 248 actions.

5 Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement du groupe

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets d'intégration sur la période 2016-2018, des investissements informatiques importants sont consentis dans les principaux métiers du groupe en vue de doter progressivement celle-ci d'une technologie de pointe, notamment dans le domaine du 'digital'.

De par la fusion d'une part, et le déploiement progressif des nouvelles technologies IT d'autre part, le groupe continuera à bénéficier d'effets de synergies et sera équipé d'une plateforme moderne favorisant la croissance des métiers.

De manière générale, la croissance et la rentabilité du groupe sont également influencées par :

- l'effort permanent pour accroître le fonds de commerce en fonction des opportunités, comme en témoignent les acquisitions réalisées dans le passé ainsi que les investissements commerciaux ;
- l'évolution des capitaux gérés et des marchés boursiers ;
- les missions de corporate finance ;
- l'environnement macroéconomique.

6 Activités en matière de recherche et de développement

Le groupe poursuit ses activités en matière de recherche et de développement au travers de la mise en œuvre progressive de son programme de transformation des applications opérationnelles et de support.

Les frais de développement relatifs aux projets Finance Target Operating Model (en abrégé FTOM) et Digital Acceleration ont été activés en 2018 respectivement à concurrence de EUR 7,8 millions et EUR 4,6 millions. La majeure partie de ces projets devraient être opérationnels à partir du second semestre 2019.

7 Politique de rémunération

La politique de rémunération qui fait partie intégrante du memorandum de bonne gouvernance est entrée en vigueur le 24 septembre 2014.

Elle a été déterminée par le comité de direction en concertation avec le conseil d'administration, le comité de nomination et de rémunération et les fonctions de contrôle.

Cette politique de rémunération favorise la gestion saine et efficace des risques et n'encourage aucune prise de risque qui excéderait le niveau de risque toléré par le groupe, ce tout en promouvant les objectifs et les intérêts à long terme du groupe et l'absence de conflits d'intérêts.

Conformément à la législation en vigueur, la politique est publiée sur le site Internet du groupe.

Les principes généraux sont les suivants :

- le volume total des rémunérations variables octroyées ne limite pas la capacité du groupe à renforcer ses fonds propres ;
- une rémunération variable n'est jamais garantie, sauf dans le cas exceptionnel d'un collaborateur nouvellement recruté et pour sa première année d'engagement ;
- le comité de direction, en application de la méthodologie de sélection et des critères fixés par le conseil d'administration basés sur l'incidence significative de ces personnes sur le profil de risque du groupe, a désigné les 'Identified Staff' et a rédigé une politique de rémunération qui leur est destinée. Cette politique prévoit, en outre, un rapport maximum entre le montant de la rémunération fixe et le montant de la rémunération variable ainsi que des régimes de report dans le temps de la rémunération variable en cash ou éventuellement en instruments financiers, selon les modalités prévues par le régulateur ;
- la rémunération des membres non-exécutifs du conseil d'administration ne consiste qu'en une rémunération fixe déterminée en fonction de références de marché. Ces membres ne bénéficient d'aucune forme de rémunération variable.

8 Principaux risques auxquels est exposé le groupe

De par ses activités, Degroof Petercam est exposé à un certain nombre de risques.

Les principaux risques sont les suivants :

- les risques de marché, essentiellement liés aux activités d'investissement dans des portefeuilles titres (actions, obligations) et à l'activité de transformation de taux d'intérêt ('Asset and Liability Management') ;
- le risque de liquidité résultant des différences d'échéance entre les financements (généralement à court terme) et leurs emplois ;
- le risque de contrepartie lié à l'activité de crédit (risque qui est fortement limité par l'utilisation de garanties sous forme de portefeuilles titres) et aux opérations d'intermédiation en dérivés ;
- les risques liés à l'activité de gestion de fortune (risque d'actions en justice de clients dont le mandat n'aurait pas été respecté, risque commercial de pertes de clients mécontents et risques de réputation qui y sont liés) ;
- le risque opérationnel issu de ses activités, entre autres, bancaires (erreur dans l'exécution d'ordres, fraude, cybercrime, etc.), de banque dépositaire (pertes d'actifs) ou de gestionnaire de fonds (non-respect des contraintes).

9 Politique en matière d'utilisation d'instruments financiers

Au sein du groupe, les dérivés sont utilisés pour compte propre des manières suivantes.

Dans le cadre de la gestion ALM (Asset and Liability Management), des dérivés de taux (principalement des interest rate swaps) sont utilisés afin de réaliser des couvertures du risque de taux à long terme du groupe.

Des dérivés de taux de type interest rate swaps sont utilisés pour couvrir des investissements en obligations et des crédits accordés à la clientèle, dans une optique de micro-hedge. Ces opérations sont reconnues en comptabilité comme 'Fair Value Hedge'.

Des interest rate swaps sont aussi utilisés à des fins de couverture globale, dans une optique de macro-hedge.

Cet emploi de dérivés est supervisé par le comité ALM.

De même, la trésorerie du groupe (risque de taux < 2 ans) fait usage de dérivés de taux et de swaps de trésorerie pour gérer le risque de taux et la trésorerie du groupe.

La gestion de la position de change du groupe implique également l'usage de produits dérivés (contrats de change à terme et swaps de change) afin de couvrir des engagements vis-à-vis de la clientèle ainsi que le financement des filiales dans la devise correspondant à leurs activités.

Degroof Petercam a également une activité d'intermédiation en dérivés pour sa clientèle, notamment en options sur actions.

10 Gouvernance

Au 31 décembre 2018, les organes de gouvernance de Banque Degroof Petercam SA étaient composés comme suit :

	Conseil d'administration	Comité de direction	Comité d'Audit	Comité des Risques	Comité de rémunération	Comité de nomination	Echéance
Ludwig Criel*							2021
Philippe Masset							2020
Nathalie Basyn							2021
Bruno Colmant							2021
Gautier Bataille de Longprey							2022
Gilles Firmin							2019 ¹
Pascal Nyckees							2021
Benoît Daenen							2023
François Wohrer							2024
Véronique Peterbroeck							2021
Alain Schockert							2022
Alain Philippson							2019 ¹
Jean-Baptiste Douville de Franssu							2021
Miguel del Marmol							2021
Jean-Marie Laurent Josi							2022
Christian Jacobs*							2019 ²
Frank van Bellingen							2019 ¹
Jacques-Martin Philippson							2022
Guido Vanherpe*							2024

administrateur non exécutif administrateur exécutif président * administrateur indépendant

10.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration de Degroof Petercam regroupe les administrateurs membres du comité de direction et les administrateurs non exécutifs.

La composition du conseil d'administration est déterminée sur la base des règles suivantes :

- la composition d'ensemble du conseil doit lui permettre de fonctionner de façon effective et efficace, dans l'intérêt social ; elle doit être basée sur une diversité et une complémentarité d'expériences et de compétences ;
- aucun groupe d'administrateurs ou membre individuel ne peut dominer la prise de décision par le conseil ;
- les administrateurs non exécutifs sont majoritaires ;
- le conseil compte parmi ses membres trois administrateurs indépendants au 31 décembre 2018.

Le comité de nomination a pour mission de formuler périodiquement, et notamment lors des renouvellements de mandats, des recommandations au conseil d'administration concernant la taille et la composition du conseil. Les membres du conseil disposent tous de l'honorabilité professionnelle et de l'expérience adéquate exigée par les dispositions légales.

Dans ses recommandations à l'assemblée générale des actionnaires en vue de la nomination d'administrateurs, le comité de nomination est attentif à l'équilibre de connaissances, de compétences, de diversité et d'expérience au sein du conseil.

¹ Les renouvellements de ces mandats seront proposés à l'assemblée générale du 28.05.2019.

² Le renouvellement du mandat ne sera pas proposé à l'assemblée générale du 28.05.2019 eu égard au fait que Monsieur Christian Jacobs a effectué trois mandats en qualité d'administrateur indépendant et ne peut dès lors plus être qualifié d'indépendant au sens de l'article 526ter du CS.

Rapport de gestion

Au cours de l'exercice, les changements suivants sont intervenus dans la composition du conseil d'administration et du comité de direction.

L'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2018 a nommé pour, un terme de six années, Monsieur Guido Vanherpe à la fonction d'administrateur non-exécutif indépendant et Monsieur François Wohrer à la fonction d'administrateur exécutif.

Le conseil d'administration considère comme administrateurs indépendants ceux de ses membres qui répondent aux critères mentionnés à l'article 526ter du Code des Sociétés. Il y a lieu de considérer au 31 décembre 2018 comme administrateur indépendant les personnes suivantes : Messieurs Christian Jacobs, Ludwig Criel et Guido Vanherpe.

Sur recommandation du comité de nomination, le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2019, pour un terme de trois années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de mai 2022, le renouvellement du mandat d'administrateur de Messieurs Gilles Firmin (en qualité d'administrateur exécutif), Frank van Bellingen et Alain Philippson (en qualité d'administrateurs non exécutifs). En outre, le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale, sur recommandation du comité de nomination, la nomination en qualité d'administrateur indépendant, de Madame Kathleen Ramsey et Monsieur Yvan De Cock pour un mandat de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de mai 2022.

Conformément aux dispositions légales applicables, ces nominations sont soumises à l'approbation préalable des autorités de contrôle.

Compétences et fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la définition de la stratégie et de la politique générale. Il veille à sa mise en œuvre par le comité de direction et détermine, sur la base des propositions du comité de direction, les moyens nécessaires à cette fin. Il détermine la compétence et la composition du comité de direction et contrôle son action. Il veille à la mise en œuvre des moyens adéquats en vue d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Il délibère sur tous les sujets et matières relevant de sa compétence, tels que l'arrêté des comptes annuels et des rapports de gestion ainsi que la convocation aux assemblées générales. Il reçoit lors de chaque réunion trimestrielle l'information adéquate sur l'évolution de la marche des affaires et les chiffres clés, tant pour la société elle-même que pour ses principales filiales. Il approuve également le budget annuel.

Le conseil d'administration se réunit au minimum quatre fois par an. Il s'est réuni sept fois au cours de l'exercice.

Le conseil d'administration a examiné à la fin de chaque trimestre en autres, les résultats réalisés par le groupe. Il a mené des réflexions stratégiques sur l'orientation à donner aux activités du groupe, les évolutions.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Chaque administrateur ne peut représenter plus de deux de ses collègues. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage, la proposition est rejetée.

Le total des rémunérations attribuées aux membres du conseil d'administration figure à l'annexe aux comptes sociaux (point XXIX, sous-rubrique A4). La version intégrale des comptes sociaux est disponible au siège de la société.

10.2 Comités consultatifs créés par le conseil d'administration

Au sein du conseil d'administration, Degroof Petercam a, conformément aux dispositions légales, constitué quatre comités spécialisés, exclusivement composés d'administrateurs non exécutifs et dont au moins un membre (et la majorité en ce qui concerne le comité d'audit) est un indépendant au sens de l'article 526ter du Code des sociétés. Le conseil d'administration peut également désigner des observateurs.

10.2.1 Comité d'audit

Au 31 décembre 2018, le comité d'audit était composé des personnes suivantes :

Membres	
Christian Jacobs	Président, administrateur indépendant
Ludwig Criel	Administrateur indépendant
Guido Vanherpe	Administrateur indépendant
Miguel del Marmol	
Jean-Marie Laurent Josi	
Frank van Bellinghen	

Le Chief Executive Officer, le Chief Risk Officer et le Chief Audit Officer sont invités aux réunions du comité d'audit sans en être membres. Le Chief Financial Officer est invité aux réunions relatives à l'analyse des comptes semestriels et annuels et à l'évolution des résultats.

Le commissaire de la société participe quant à lui aux réunions qui ont trait à l'examen des comptes semestriels et annuels.

Le comité d'audit s'est réuni sept fois au cours de l'exercice. Il a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses activités.

Chacun des membres du comité d'audit a une expérience professionnelle en matière de gestion financière, reporting financier, comptabilité et audit, chacun des membres du comité d'audit a une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives, et les membres du comité d'audit ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités et disposent d'une compétence collective dans le domaine des activités du groupe.

Le comité d'audit est présidé par Monsieur Christian Jacobs, licencié en sciences économiques. Il dispose d'une expérience significative en matière de comptabilité et d'audit acquise au travers de ses différents mandats de dirigeant exercés pendant près de 30 ans dans le secteur bancaire et financier, principalement au sein du groupe JP Morgan, mais aussi en qualité de Président de United Fund for Belgium, administrateur et membre du comité de direction de l'Association belge des banques, et vice-président de l'American Chamber of Commerce in Belgium, et préside le comité d'audit du groupe depuis 2009.

Monsieur Ludwig Criel est licencié en sciences économiques appliquées. Il a été président du conseil de Petercam de 2011 à 2015, et il assume la présidence du conseil de Degroof Petercam depuis 2018. Il dispose d'une expertise et d'une compétence professionnelle étendue en matière de comptabilité grâce à son mandat de directeur financier et dirigeant de CMB pendant 24 ans, ainsi que différents mandats non exécutifs exercés au sein du groupe Saverco. En outre, il est président du conseil d'administration de De Persgroep.

Monsieur Guido Vanherpe est licencié en sciences économiques appliquées et en marketing appliqué. Il a également suivi un MBA en Business administration. Il est administrateur délégué de la société La Lorraine Bakery Group depuis 1995. Il est président du comité d'audit de Resilux et a été membre du comité d'audit de Terbeke. Il a acquis durant sa carrière, outre ses compétences théoriques, une grande expérience professionnelle en matière de comptabilité et d'audit.

Monsieur Jean-Marie Laurent Josi a obtenu un MBA de l'école de Commerce Solvay et est licencié en fiscalité. Il a acquis une expérience professionnelle relevante en matière de comptabilité et d'audit au travers principalement de son mandat de CEO de Cobepa depuis 2004, ainsi qu'au travers de ses divers mandats d'administrateur au sein de sociétés dans des secteurs divers, et tout particulièrement son mandat au sein du comité d'audit de Carmeuse et Touring Club.

Monsieur Miguel del Marmol est ingénieur commercial. Il a acquis une expérience professionnelle en matière d'audit et de comptabilité tout au long de sa carrière au sein du groupe Total et tout particulièrement en sa qualité de General manager.

Monsieur Frank van Bellingen dispose, outre d'un baccalauréat en philosophie, d'une maîtrise en sciences économiques et d'un master en relations internationales, mais il a également bénéficié d'un agrément en qualité de comptable, fiscaliste jusqu'en 2006. Administrateur et Directeur financier de CLDN-Cobelfret depuis plus de 20 ans, il apporte une expérience et une expertise relevantes en matière d'audit et de comptabilité.

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et plus spécifiquement dans les matières relatives :

- aux informations financières destinées aux actionnaires et aux tiers ;
- au processus d'audit ;
- au fonctionnement du contrôle interne ;
- au suivi de la relation avec le commissaire.

Les réunions ont porté principalement sur l'examen des situations semestrielles, des comptes annuels ainsi que des rapports d'activité, le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne groupe et l'approbation de la planification des missions de l'audit interne, le processus de sélection du nouveau réviseur d'entreprise, le suivi des projets de reportings financiers, de stratégie IT et les correspondances/ rapports des régulateurs. Le comité est également informé des conclusions des comités d'audit et risques des filiales. Les représentants des principales filiales du groupe ont fait rapport de leurs activités et de leurs défis. Le comité a pris connaissance du relevé des litiges.

10.2.2 Comité des risques

Au 31 décembre 2018, le comité des risques était composé des personnes suivantes :

Membres	
Frank van Bellingen	Président
Guido Vanherpe	Administrateur indépendant
Christian Jacobs	Administrateur indépendant
Jean-Baptiste Douville de Franssu	
Jacques-Martin Philippon	

Le Chief Executive Officer, le Chief Risk Officer et le Chief Audit Officer sont invités aux réunions du comité des risques sans en être membres.

Le comité des risques s'est réuni sept fois au cours de l'exercice. Il a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses activités.

Chacun des membres du comité des risques a une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives, et dispose des connaissances, des compétences, de l'expérience et des aptitudes complémentaires nécessaires leur permettant d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque du groupe.

Monsieur Frank van Bellingen dispose d'une maîtrise en sciences économiques et d'un master en relations internationales. Il a acquis une expérience professionnelle en matière de gestion des risques au travers de son mandat d'administrateur, Directeur financier de CLDN-Cobelfret où il est responsable de la gestion des risques depuis 1988. Il préside également le comité des risques de Degroof Petercam depuis 2015.

Monsieur Guido Vanherpe est licencié en sciences économiques appliquées et en Marketing appliqué. Il a également suivi un MBA en Business administration. Il est administrateur délégué de la société La Lorraine Bakery Group depuis 1995 et a développé une expérience professionnelle pertinente en matière de gestion des risques.

Monsieur Christian Jacobs, licencié en sciences économiques, a été confronté à la gestion des risques durant sa carrière au sein du groupe JP Morgan, et a complété son expertise grâce à son mandat d'administrateur et membre du comité de direction de l'Association belge des banques, et vice-président de l'American Chamber of Commerce in Belgium.

Monsieur Jean-Baptiste Douville de Franssu est diplômé du Groupe de l'École Supérieure de Commerce de Reims et de l'Université du Middlesex (Londres) en Business Administration. Il est titulaire d'un diplôme d'actuaire de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris). Jusqu'en 2012, il a été Managing Director d'Invesco Plc, un des principaux gestionnaires d'actifs dans le monde. Il est depuis administrateur de société dans le secteur financier et notamment président du conseil d'administration de L'Istituto per le Opere di Religione (IOR) et vice-président du conseil d'administration et président du comité d'audit et de risque du Groupe La Française.

Monsieur Jacques-Martin Philippson a acquis une expérience professionnelle en gestion des risques tout au long de sa carrière en qualité d'administrateur (exécutif et non exécutif) de nombreuses sociétés depuis 1990. En outre, il est membre du comité des risques de Degroof Petercam en Belgique et au Luxembourg depuis 2012.

Le comité des risques assiste le conseil d'administration en ce qui concerne l'évaluation du niveau de tolérance en matière de risques et propose des plans d'action en cette matière.

Le comité des risques traite notamment des grandes orientations du groupe en matière de risque. Il bénéficie d'exposés spécifiques des cadres compétents, examine les procédures de contrôle de certains risques de marché et des risques structurels de taux d'intérêt.

Le comité des risques a porté une attention particulière au suivi réalisé par le risk management et plus spécifiquement à l'impact de certaines décisions sur le profil de risque du groupe. Le comité a par ailleurs veillé à la bonne application de la politique de rémunération, le recensement des 'Identified Staff'. Il a validé les rapports ICAAP 1 et ILAAP 2, la mise à jour du plan de redressement, les rapports périodiques de risk management et de risque opérationnel, ainsi que les rapports du Compliance Officer (Quarterly et annuel, Entreprise Wide Risk Assessment). Par ailleurs, la sécurité informatique et risques Cyber ainsi que les problématiques de GDPR ont été analysés par le comité des risques.

10.2.3 Comité de nomination

Au 31 décembre 2018, le comité de nomination était composé des personnes suivantes :

Membres	
Alain Philippson	Président
Ludwig Criel	Administrateur indépendant
Guido Vanherpe	Administrateur indépendant
Jean-Marie Laurent Josi	
Véronique Peterbroeck	
Jacques-Martin Philippson	

Après avoir obtenu son diplôme d'ingénieur commercial à l'ULB (Solvay Business School), Monsieur Alain Philippson a débuté sa carrière à la First National Citibank. Il a rejoint la Banque Degroof en 1972 où il a été actif en tant que membre du comité de direction pendant plus de 30 ans ainsi qu'en tant que président du conseil d'administration pendant de nombreuses années.

Monsieur Guido Vanherpe est licencié en sciences économiques appliquées et en marketing appliqué. Il a également suivi un master en Business administration. Il est administrateur délégué de la société La Lorraine Bakery Group depuis 1995.

Monsieur Jean-Marie Laurent Josi a obtenu un MBA de l'école de Commerce Solvay et est licencié en fiscalité. Il a acquis une expérience professionnelle relevante en matière de comptabilité et d'audit au travers principalement de son mandat de CEO de Cobepa depuis 2004, ainsi qu'au travers de ses divers mandats d'administrateur au sein de sociétés dans des secteurs divers, et tout particulièrement son mandat au sein du comité d'audit de Carmeuse et Touring Club.

Madame Véronique Peterbroeck, candidate en sciences économiques et diplômée d'État d'Agent de Change, est administrateur du groupe depuis 2011. Administrateur également de diverses sociétés patrimoniales et de fondations/ASBL de développement dans les pays du Sud, elle a également été sensibilisée aux ressources humaines par son passage en qualité d'employée notamment dans le département des ressources humaines de Petercam en 2006.

Outre ses mandats d'administrateur au sein de Degroof Petercam en Belgique et au Luxembourg depuis 2011-2012, Monsieur Jacques-Martin Philippson est administrateur de sociétés depuis 1990 dans les secteurs de l'évènementiel, audiovisuel, logistique, gestion financière, promotion immobilière, et société de gestion.

Les membres du comité de nomination ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités et disposent collégalement des compétences nécessaires pour permettre au comité d'exercer un jugement pertinent et indépendant sur la composition et le fonctionnement des organes de gestion et d'administration du groupe.

Le comité de nomination est consulté notamment sur les questions relatives :

- à la composition et à la taille du conseil d'administration et du comité de direction ;
- à la définition du profil des membres du conseil d'administration, du comité de direction et des 'Identified Staff', et au processus de sélection de ceux-ci ;
- aux propositions de nomination et de réélection des administrateurs et des membres du comité de direction.

Le Chief Executive Officer et le Group Chief HR Officer sont invités aux réunions du comité de nomination.

Le comité de nomination veille à appliquer la politique de recrutement, de nomination et de renouvellement applicable pour les fonctions d'administrateurs, dirigeants effectifs, et responsables de fonction de contrôle indépendante.

Le comité de nomination veille à formuler des propositions quant à la composition du conseil d'administration et du comité de direction, définir le profil de leurs membres et participer au processus de sélection de ceux-ci. Il formule également des recommandations concernant la nomination et la réélection des administrateurs et membres du comité de direction.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires, après approbation de l'autorité de contrôle, pour un terme qui ne pourra dépasser six ans, ils sont rééligibles.

Lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de mandat d'administrateur, le comité de nomination doit analyser la contribution individuelle de l'administrateur concerné avant de recommander au conseil d'administration le renouvellement du mandat.

Les membres du comité de direction sont nommés par le conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination, et après approbation par les autorités de contrôle. Le président du comité de direction est nommé par le conseil d'administration parmi les membres de ce comité après recommandation du comité de nomination et approbation de l'autorité de contrôle. Sa révocation ou le non-renouvellement de son mandat est soumis à la même procédure.

Le comité de nomination s'est réuni sept fois au cours de l'exercice. Il a fait systématiquement rapport de ses activités au conseil.

10.2.4 Comité de rémunération

Au 31 décembre 2018, le comité de rémunération était composé des personnes suivantes :

Membres	
Ludwig Criel	Président, administrateur indépendant
Christian Jacobs	Administrateur indépendant
Alain Schockert	

Chacun des membres du comité a une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives et les membres du comité de rémunération disposent des compétences nécessaires afin d'exercer un jugement compétent et indépendant sur les politiques de rémunération et sur les incitations créées pour la gestion des risques, des fonds propres et de la liquidité.

Monsieur Ludwig Criel est licencié en sciences économiques appliquées. Il a été directeur financier et dirigeant de CMB pendant 24 ans, et a exercé différents mandats non exécutifs au sein du groupe Saverco. Il est également président du conseil d'administration de De Persgroep. Après avoir présidé le conseil d'administration et le comité de rémunération de Petercam de 2011 à 2015, il assume aujourd'hui la présidence du conseil de Degroof Petercam, et est membre du comité des rémunérations depuis 2016.

Monsieur Christian Jacobs, licencié en sciences économiques, a exercé des mandats de dirigeants au sein du groupe JP Morgan pendant près de 30 ans et a présidé le comité de rémunération de JP Morgan pendant huit ans, a été membre du comité de rémunération d'Euroclear pendant quatre ans et a finalement présidé celui d'Imperbel Belgium.

Monsieur Alain Schockert, licencié en sciences économiques appliquées, et licencié et maître en administration et gestion, est président du conseil d'administration de Banque Degroof Petercam Luxembourg depuis 2015, administrateur du groupe en Belgique depuis 1998. Il a par ailleurs été membre du comité de Rémunération et Nomination de la société Cofinimmo.

Le comité de rémunération est consulté sur les questions relatives :

- à la politique de rémunération générale ;
- à l'enveloppe globale des rémunérations variables ;
- à la rémunération des administrateurs membres du comité de direction ;
- à la rémunération des 'Identified Staff' et des fonctions de contrôle indépendantes ;
- aux plans d'intéressement des membres du personnel du groupe

Le Chief Executive Officer et le Group Chief HR Officer sont invités aux réunions du comité de rémunération.

Le comité de rémunération s'est réuni sept fois au cours de l'exercice. Il a fait systématiquement rapport de ses activités au conseil.

10.3 Comité de direction et gestion journalière du groupe

Le conseil d'administration a, conformément à l'article 17 de ses statuts et à l'article 24 de la loi bancaire, constitué en son sein un comité de direction.

Le comité de direction est compétent pour la gestion des activités de l'établissement de crédit dans le cadre de la politique générale définie par le conseil d'administration.

À cet effet, le comité de direction est investi par le conseil d'administration des pouvoirs de décision et des pouvoirs de représentation de la société dans ses relations avec le personnel, la clientèle, les autres établissements de crédit, l'environnement économique et social et les autorités ainsi que des pouvoirs de décision quant à la représentation de la société auprès de ses filiales et auprès des sociétés dans le capital desquelles elle est intéressée.

Au 31 décembre 2018, le comité de direction était composé comme suit :

Composition du comité de direction	
Philippe Masset	Chief Executive Officer
Nathalie Basyn	Chief Financial Officer
Bruno Colmant	Head of Macro economic Research and Economic Advisor
Gautier Bataille de Longprey	Group Head of Business Development
Gilles Firmin	Chief Risk Officer
Pascal Nyckees	Group Chief Operations Officer
Benoît Daenen	Head of Private Banking
François Wohrer	Group Head of Investment Banking

La composition du comité de direction est déterminée sur la base des principes suivants :

- la complémentarité des compétences (en matière financière, gestion des risques, connaissances opérationnelles, etc.) requises pour assurer la mise en œuvre de la stratégie définie par le conseil d'administration ;
- l'évolution des besoins ;
- la prise en compte des critères moraux, déontologiques et éthiques applicables au sein du groupe.

Chacun des membres actuels du comité de direction porte le titre d'administrateur-délégué. Le comité de direction se réunit en principe quatre fois par mois. Il s'est réuni 48 fois au cours de l'exercice.

10.4 Politique d'affectation des résultats

Le dividende est déterminé en fonction de l'évolution du bénéfice net consolidé, du report à nouveau et de la stratégie du groupe.

10.5 Mémoire de gouvernance

Degroof Petercam a élaboré un mémoire de gouvernance évaluant les caractéristiques de base de sa structure de gestion relatif :

- à l'honorabilité et à la santé financière des actionnaires significatifs ;
- à une structure de gestion transparente favorisant une gestion saine et prudente ;
- à la détermination des compétences et responsabilités de chaque segment de l'organisation ;
- au caractère collégial de la direction effective ;
- aux fonctions de contrôle indépendantes ;
- au profil adéquat et aux qualités de ses dirigeants ;
- à la politique de rémunération de ses dirigeants ;
- à la détermination des objectifs stratégiques et valeurs que s'assigne le groupe ;
- à la bonne connaissance de la structure opérationnelle et des activités par la direction ;
- à la communication adéquate sur la gestion et le contrôle avec les différentes parties concernées.

Cette information est transmise à la Banque nationale de Belgique et est périodiquement actualisée.

11 Evènements significatifs postérieurs à la date de clôture de l'exercice

Degroof Petercam n'a pas d'évènements significatifs à rapporter.

12 Décharge aux administrateurs et commissaire

Conformément à la loi et aux statuts, il est demandé à l'assemblée générale de donner décharge aux administrateurs et au commissaire de Banque Degroof Petercam SA pour l'exercice de leur mandat pour l'année sociale écoulée.

13 Liste des mandats exercés par les dirigeants conformément à l'application de la loi du 3 mai 2002 modifiant le régime d'incompatibilité des mandats applicable aux dirigeants d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement et du règlement de la Commission bancaire, financière et des assurances du 9 juillet 2002

La liste des mandats extérieurs exercés par les dirigeants de Degroof Petercam, et soumis à publication, est disponible sur le site internet www.degroofpetercam.com.

Fait à Bruxelles, le 25 avril 2019.